



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 22 mars 2018

**DELIBERATION N° 45/03/2018 : RECTIFICATION DU CATALOGUE DES TARIFS - JARDINS
FAMILIAUX ET AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 22 mars à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 16 mars 2018.

Présents Titulaires : 43

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Nadia CHEKLIT, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Benoît IBRES, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Bernadette SERIEYS, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 3

Mesdames, Messieurs, Sophie LARAN à Pierre-Antoine LEVI, Valérie RABAULT à Rodolphe PORTOLES, Monique VALAT à Marie-Claude BERLY.

Absents Excusés : 2

Messieurs, Didier CLAMENS, Gaël TABARLY.

Secrétaire de Séance : Madame Françoise PIZZINI

Monsieur Christian PEREZ donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu la délibération n°266 du 21 décembre 2017 portant approbation des tarifs du Grand Montauban Communauté d'Agglomération pour l'exercice 2018,

L'approbation du catalogue des tarifs en début d'exercice permet à la collectivité de percevoir les recettes des produits des services inscrites sans avoir à délibérer séparément et au coup par coup pour accepter chaque recette.

Le catalogue des tarifs 2018, délibéré en décembre 2017, fait état des recettes susceptibles d'être encaissées par le Grand Montauban au cours de l'exercice budgétaire 2018, et comporte des erreurs matérielles concernant les tarifs suivants :

Concernant la location annuelle sur dossier des parcelles des jardins familiaux, page n°11 qu'il convient de modifier comme suit :

- Sur une parcelle de 100 m² :
 - o 2017 en euros : 83 €
 - o 2018 en euros : 83 € (adhésion au centre social non comprise)
- Sur une parcelle de 10 m² :
 - o 2018 en euros : 30 € (6 séances d'accompagnement à 6 ateliers « jardiner bien, jardiner bio » comprises (adhésion au centre social non comprise))

Il est précisé que les modalités de paiement de location des parcelles (10 m² et 100 m²) sont prévues dans le règlement intérieur des jardins familiaux approuvé par délibération.

Concernant les fluides pour « Les aires d'accueil des gens du voyage », page n°17, qu'il convient de modifier comme suit :

Nature de la recette	2017 en euros	2018 en euros
Aire de stationnement du Ramier		
Le m ³ d'eau	3,10	3,10
Le Kw	0,15	0,15

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 15 mars 2018, il vous est proposé de bien vouloir :

- décider de rectifier le catalogue des tarifs 2018 comme présenté ci-dessus.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- de rectifier le catalogue des tarifs 2018 comme présenté ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :
28 MARS 2018

De sa publication le :
28 MARS 2018

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 23 mars 2018

La Présidente,
Brigitte BAREGES

